

Formation

CQP Assistant Médical



Santé

Qualités souhaitées

- Rigueur
- Méthode
- Organisation
- Mémoire et concentration
- Qualités relationnelles (accueil, écoute, disponibilité)

Objectifs

Objectif de la certification

Le champ des missions confiées aux assistants médicaux est volontairement large, chaque médecin pouvant définir le contenu de ces missions pour l'adapter à l'organisation de son cabinet, dans les conditions définies à l'article L. 4161-1 du code de la santé publique et en contrepartie de l'engagement d'augmenter sa patientèle. Ainsi, les assistants médicaux peuvent exercer des missions variées, selon les besoins des médecins, généralistes comme spécialistes, qui les embaucheront.

Lien de la fiche RNCP

Concrètement, l'assistant médical peut prendre en charge trois types de missions :

- **Tâches de nature administrative** : ex. accueil du patient, création et gestion de son dossier, accompagnement de la mise en place de la télémedecine au sein du cabinet.
- **Préparation et déroulement de la consultation** : ex. habillage/déshabillage, prise de constantes, délivrance des tests de dépistage, aide à la réalisation de certains actes.
- **Missions d'organisation et de coordination** : ex. rendez-vous avec d'autres professionnels de santé.

L'assistant médical n'est pas un professionnel de santé et ses compétences attestées n'autorisent que la réalisation d'examen avec des appareils totalement automatiques, y compris pour les profils soignants (IDE, auxiliaires de puériculture, aides-soignants), embauchés et formés pour exercer cette activité.

Il /elle assure les 4 activités suivantes sous la responsabilité du praticien :

- Suivi du parcours de santé du patient
- Accueil et prise en charge administrative des patients
- Hygiène et qualité
- Assistance opérationnelle au praticien.

Le CQP (certificat de qualification professionnelle) sera obtenu à l'issue d'une formation spécifique qui doit se dérouler dans les trois ans qui suivent le recrutement en qualité d'assistant médical.

Compétences visées

L'Assistant(e) médical(e) exerce son activité en cabinet médical les activités suivantes sous l'autorité du médecin, généraliste ou spécialiste :

- Suivi du parcours de santé du patient
- Accueil et prise en charge administrative des patients
- Gestion du risque contaminant et des procédures de sécurité sanitaire
- Assistance opérationnelle au praticien

Niveau d'entrée

Niveau 4 ou titulaire du baccalauréat pour les jeunes sortis de formation initiale ; Certification de niveau 4 : Secrétaire médicale (si certification non valide) e avoir une expérience professionnelle de 1 an comme secrétaire médicale) ; Titre d'assistante dentaire (niveau 4) validé. • Niveau 4 pour les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé, intégration possible via le plan d'investissement des compétences (PIC) ou POEC (préparation opérationnelle à l'emploi).

Type de formation

CQP / Certificateur : CPNEFP des personnels des cabinets médicaux au travers d'ACQPCM (Association portant la propriété intellectuelle des titres et CQP de la branche des cabinets médicaux) : Consultez <https://ccn-cabinets-medicaux.fr/>

Durée

6 mois

Niveau de sortie

Bac / Des correspondances partielles avec d'autres formations existent. Vous pouvez les retrouver en cliquant sur le lien. Consultez la fiche RNCP 36358

Handicap

Cette formation est ouverte aux apprenants en situation de handicap. Notre référent handicap étudiera avec vous le meilleur aménagement possible. Consultez [notre page dédiée](#).

Type de contrat

Toutes nos formations sont accessibles sous contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou par la VAE

Diplôme obtenu

CQP - Assistant Médical

Coût de la formation

En alternance : Gratuit pour l'apprenant. Prise en charge partielle ou totale par l'entreprise et son OPCO. L'apprenant perçoit une rémunération tout au long de son contrat par l'entreprise en fonction de son âge et du niveau du diplôme. Pour plus d'information nous contacter.

Admission

Public visé :

Niveau 4 validé pour :

- jeunes sortis de formation initiale
- secrétaires médicales (si certification non validée avoir une expérience professionnelle de 1 an comme secrétaire médicale)
- assistant dentaire
- Voies d'accès à la formation (Contrat pro, Formation continue salariée, VAE)
- Niveau 4 pour les demandeurs d'emploi et les salariés en reconversion ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé, intégration possible via le plan d'investissement des compétences (PIC) ou POEC (préparation opérationnelle à l'emploi).

Durée pour entrer en formation pour les personnels dont l'employeur a un contrat avec la CPAM : Lorsque l'employeur signe un contrat avec la CPAM, il a l'obligation d'inscrire son assistant.e médical.e en formation dans l'annee qui suit la signature de cette convention. L'employeur a l'obligation

de faire obtenir la certification de son ou sa salari e dans les deux ans qui suivent la signature de la convention.

[Extrait du Journal officiel du 21 juin 2024 – pages 10 et 11](#)

La liste exhaustive des informations li es au dipl ome est accessible sur notre site internet cfa.lemans.sarthe.cci.fr (pr erequis, objectifs, dur ee, modalit es et d elais d'acc es, tarifs, contacts, m ethodes mobilis ees, modalit es d' evaluation et accessibilit e aux personnes en situation de handicap.)



CFA CCI Le Mans Sarthe

132 rue henri champion 72100 Le Mans

02 43 40 60 60

cfa.lemans.sarthe.cci.fr

Suivez-nous sur les r eseaux sociaux



La formation

1 Programme

• BLOC 1 : Suivi du parcours de santé du patient (77h)

- Examens et soins courants en cabinet médical
- Parcours de santé et coordination
- Vaccination et dépistages
- Politiques de santé publique

Les compétences évaluées dans le cadre des 3 épreuves constitutives du bloc sur 4 sont acquises et si les compétences appréciées par le tuteur sont considérées comme étant maîtrisées ou en cours d'acquisition.

• BLOC 2 : Accueil et prise en charge administrative des patients (98h)

- Création et suivi d'un dossier patient
- Vocabulaire Médical
- Logiciel médical
- Communication avec les patients
- Télémédecine

Les compétences évaluées dans le cadre des 3 épreuves constitutives du bloc sur 4 sont acquises et si les compétences appréciées par le tuteur sont considérées comme étant maîtrisées ou en cours d'acquisition.

• BLOC 3 : Hygiène et qualité (35h)

- Gestion du risque contaminant
- Identitovigilance et pharmacovigilance

Les compétences évaluées dans le cadre des 3 épreuves constitutives du bloc sur 4 sont acquises et si les compétences appréciées par le tuteur sont considérées comme étant maîtrisées ou en cours d'acquisition.

• BLOC 4 : Assistance opérationnelle au praticien (56h)

- Réaliser les gestes de d'urgence AFGSU Niveau 1
- Constantes et mesures
- Gestion des stocks
- Assistance technique au praticien

• Évaluation (13h)

Les compétences évaluées dans le cadre des 4 épreuves constitutives du bloc sur 6 sont acquises et si les compétences appréciées par le tuteur sont considérées comme étant maîtrisées ou en cours d'acquisition.

2 Méthodes

Nos méthodes pédagogiques s'appuient sur le principe de l'alternance avec un rythme de formation entre le CFA et l'entreprise. Plus proche de la réalité du monde du travail, l'alternance permet de développer un savoir faire et un savoir être adaptés au monde de l'entreprise tout en préparant un diplôme ou une qualification professionnelle.

3 Équipe pédagogique

Au CFA, un formateur référent suit votre parcours. En entreprise, un tuteur expérimenté est présent pour vous accompagner, vous former au métier et développer vos compétences professionnelles. Des points de parcours réguliers entre le CFA et l'entreprise permettent d'assurer un suivi personnalisé tout au long de la formation.

4 Locaux et équipements

- Locaux et équipements / Salle de cours
- Salle informatique
- Salle de travaux pratiques
- Centre de ressources multimédia

5 Modalités d'évaluation et validation de la formation

La validation de la totalité des blocs de compétences est nécessaire en vue de l'obtention de la certification avec une obligation de détenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU Niveau I) valide. Le bloc de compétences est considéré acquis ou non par le jury paritaire de certification au regard des résultats aux épreuves d'évaluation et de l'appréciation du tuteur. Les épreuves sont acquises si les compétences visées par les épreuves sont maîtrisées. Les compétences sont maîtrisées si les critères d'évaluation sont tous satisfaits.

Les résultats des évaluations des blocs sont indépendants les uns des autres et ne peuvent se compenser. En cas de non validation d'un bloc de compétences, le/la candidat peut se représenter aux épreuves organisées à une session ultérieure. Il appartient à l'organisme de formation de l'inscrire aux épreuves correspondantes. En cas d'échec à un ou plusieurs blocs de compétences, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le candidat est conservé. Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans le dossier du candidat.

- Evaluations certificatives en fin de blocs de compétences : (Voir onglet programme détaillé des blocs de compétences)
- Consulter : [la fiche RNCP 36358 du diplôme](#)
- Convention collective nationale : 3168 - personnel des cabinets médicaux
- Code NSF : 33 331 : Santé
- Formacode : 35015 : Secrétaire Assistant Médicaux-social / 43401 : Dossier soin / 43414 : Relation soin / 44074 : Prévention éducation santé
- Accessibilité à la VAE depuis avril 2022
- Date d'enregistrement : 25/04/2022 - Échéance : 25/04/2025

Et après ?

6 Poursuite de formation

Possibilité de poursuivre par des formations de spécialités médicales

7 Métiers & entreprises

Les métiers

- Assistant(e) médical(e) au sein d'un cabinet médical généraliste ou spécialisé

Partenaires

La carte d'adresse de nos formations liées à la santé est accessible sur notre site internet [www.cfa-formation-santé.com](#). Modalités requises, objectifs, durée, modalités d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes en situation de handicap.)